



<http://www.labatut09.fr/>
MAIRIE DE LABATUT

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIERIS - CANTON des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

Nombre de conseillers

- en exercice : 11
- présents : 10
- votants : 10
- absents : 01
- exclus : 00

Date de convocation et
d'affichage :
18/09/2023

OBJET

Approbation des
Modifications des
Statuts de la
CCPAP

Acte rendu exécutoire
après le dépôt en
Sous-Préfecture
de Pamiers le
29 septembre 2023
et publication du
29 septembre 2023

*Le Maire certifie, sous sa
responsabilité, le caractère
exécutoire de la présente
délibération.*

Le secrétaire de séance


Mme PERIDON-
GONZALEZ Janine,


Le Maire,

Jean CRESPI

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de LABATUT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean CRESPI, Le Maire.

Étaient présents : M CRESPI Jean, Mme PERIDON-GONZALEZ Janine, M BELBEZE Jean-Jacques, Mme CANCEL Émilie, Mme CARTAILLAC Aude, Mme PECCATTE Bernadette, Mme CARTAILLAC Aude, M DENOS Bernard, M LEMOINE Denis, M PEDOUSSAUD Jean, M PERROT Alain,

Étaient absents excusés : M VIDOTTO Matthieu.

En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme PERIDON-GONZALEZ Janine a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire informe :

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-17 et L. 5211-20 ;

Vu la délibération n°2023-DL-074 de l'organe délibérant de la communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées, en date du 6 juillet 2023, proposant de modifier les statuts de l'établissement, et notamment l'article 3 ;

Vu le projet de modification statutaire ;

Considérant que les modifications proposées actent le changement de siège social et la nouvelle adresse administrative de la communauté de communes ;

Entendu l'exposé du rapporteur ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve la modification de l'article 3 des statuts de la communauté, désormais rédigé comme suit :

Le siège de la communauté est situé : 26 bis, boulevard Delcassé - 09100 Pamiers

Pour extrait conforme

REPUBLIQUE FRANÇAISE

REÇU
LE

- 2 OCT. 2023

SOUS-PREFECTURE DE PAMIERIS